

POSTULAT

Auteur PDCC, par Raphaël Fournier (suppl.) et Beat Egge
Objet Pour des cours Sport Prévention Santé (SPS) adaptés auprès des apprentis
Date 13.03.2014
Numéro 3.0112

Nous constatons avec regret que les cours de sport ne sont malheureusement pas ciblés et spécifiques à chaque profession.

Les professeurs de sport font les mêmes heures (26 périodes) devant les élèves que les professeurs des écoles alors qu'ils n'ont pas ou peu de corrections, de préparation de cours et de tâches administratives (bulletin de notes, convocations...) En comparaison, un professeur en atelier fait 32 périodes d'enseignement. Le solde des heures étant consacré à l'entretien des machines, commande et gestion du matériel, préparation des cours, tâches administratives...

La modification des horaires de cours dans le but d'intégrer les cours SPS a occasionné une diminution des heures d'enseignement de 5 minutes pour certaines périodes.

Le temps dévolu à des présentations ou des interventions externes à l'école (police, LVT, Rives du Rhône...) est apparemment pris sur des périodes de cours et non sur les périodes SPS. Si tel est le cas, cette situation occasionne une diminution inacceptable des heures des branches de culture générale, et de connaissances professionnelles.

De plus, nous constatons que les professeurs de sport n'ont pour l'instant aucune formation pédagogique, par ailleurs demandée aux maîtres de branches de culture générale ou professionnelles.

Les risques dus au sport dans les écoles doivent également être pris en compte. Il serait très dommageable qu'un apprenti de dernière année se blesse quelques semaines avant les examens pratiques.

Ensuite, les apprentis ne doivent plus prendre « que » la planche à dessin et les 2 ou 3 classeurs de cours, mais également un sac de sport. Ceci encombre d'une part les transports en commun, et d'autre part surcharge les apprentis.

Enfin le déplacement à pieds depuis l'école professionnelle jusqu'à la salle de sport emprunte le passage sous-voies sans aucune signalisation ou mesure de sécurité supplémentaire.

Conclusion

Nous demandons à travers ce postulat que le Conseil d'Etat mette en place les mesures suivantes:

- Toutes interventions externes soient prises sur les heures de cours SPS.
- Nous demandons que le nombre d'heures des professeurs de gymnastique soit traité dans le cadre du débat concernant ETS 2.
- Une suppression des cours SPS pour les classes terminales en vue de la préparation aux examens de fin d'apprentissage.
- Des cours SPS adaptés à chaque profession.